

## Elections des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers

### Dépôt des listes des électeurs



Elections des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers

Les élections des membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers se dérouleront uniquement par correspondance entre le 30 septembre et le 14 octobre 2016, le 30 septembre étant la date limite fixée pour l'envoi de la propagande et le 14 octobre la date de clôture du scrutin.

La liste départementale des électeurs est consultable du 10 juin au 20 juin 2016 au plus tard :

A la Préfecture du Gers : Bureau des élections, 3 place du Préfet Erignac, 32000 AUCH, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi : 09 heures – 12 heures/ 14 heures – 17 heures)

A la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers, Chemin Fleurian, 32550 PAVIE, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 heures / 13 h 30 – 17 heures).

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire en appelant au 05.62.61.22.22